



# Règlement La Sucyenne

## Dimanche 6 septembre 2026

**Course pédestre et marche sur routes et chemins, ouvertes aux personnes nées en 2011 et avant**

### Horaires

8h30	Remise de dossards
9h30	Départ de la marche 10 Km (interdit de courir)
10h00	Départ de la course 10 Km (course au challenge Orpi)

**Renseignements** : 06 75 33 57 95 – <https://athletisme.ess-sucy.fr/>

**Départ** : Devant le 1 rue Pierre Sépard

**Arrivée** : Parc Montaleau

**Inscriptions** : dans la limite des dossards disponibles

- Sur internet : [www.Protiming.fr](http://www.Protiming.fr) jusqu'au 3 septembre 2026
- Par bulletin papier à retourner avant le 4 septembre 2026 à : Isabelle SCHMIT - 4, allée Van Gogh - 94370 Sucy-en-Brie
- Samedi 5 septembre de 14h à 17h devant la médiathèque, 8 rue Maurice Berteaux
- Dimanche sur place, à partir de 8h30, parc Montaleau si des dossards sont disponibles

**ATTENTION** : **Pass Prévention Santé** de moins de 1 an le jour de la course <https://pps.athle.fr/> ou **licence FFA 2025/2026** sont obligatoires pour la course **et** la marche (le certificat médical n'est pas admis)

**Tarifs** : 16€ jusqu'au 3 septembre ; 20€ la veille sur place ; 25€ sur place le jour de la course si des dossards sont disponibles

### Retrait des dossards :

- La veille de 14h à 17h devant la médiathèque – 8 rue Maurice Berteaux
- Sur place le jour de la course à partir de 8h30, rue Montaleau

**Vestiaire non surveillé** : au niveau des inscriptions

**Ravitaillements** : à mi-parcours et à l'arrivée

**Récompenses** : récompense au retrait des dossards

**Classements** : Marche, au scratch 3 premiers Hommes et Femmes. Course, 3 premiers H/F pour les catégories de cadets à séniors et premiers H/F de chaque catégorie master.

**Résultats** : affichage sur internet : [athletisme.ess-sucy.fr](http://athletisme.ess-sucy.fr), [athle.fr](http://athle.fr), [athle94.org](http://athle94.org) ou <https://athle.live/>

**Annulation** : En cas d'annulation pour un motif indépendant de notre volonté aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué

**Conditions générales** : en application de l'article 1.231-3 du code du sport, tous les participants s'engagent à se soumettre au règlement. Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique du sport sur routes ouvertes à la circulation. Ils acceptent l'exploitation des résultats, ainsi que les données et les images à caractère personnel les concernant, qui seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la FFA.

